

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

(I.N.S.E.P.S.)

BASKET-BALL : Phénomène de l'exode

MEMOIRE DE MAÎTRISE
Es-SCIENCES ET TECHNIQUES
DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT

Présenté par :

Monsieur Babacar Gueye DIOP

Sous la direction de
M. Amadou Lamine THIAM
Médecin Chef du Centre Médico-Sportif Dakar

Année de soutenance : **1986**

. = ? =

— D E D I C A C E —

Mes pensées vont :

A mes défunts parents :

Amadou DIOP mon père ;

Ibrahima DIOP, mon grand frère

qui de leur vivant n'ont ménagé aucun effort pour me venir en aide sur tous les plans.

A Mère Seynabou CECCE pour tout ce qu'elle a fait pour moi.

BASKET-BALL

PHENOMENE DE L'EXODE

INTRODUCTION :

I - HISTORIQUE DU BASKET-BALL :

1.1 Dans le monde

1.2 Au Sénégal

II - PHENOMENE DE L'EXODE :

2.1 Genèse du phénomène

2.1.1 Dans le domaine scientifique

2.1.2 Dans le domaine **artistique**

2.1.3 Dans le domaine politique

2.1.4 Dans le domaine social

2.1.5 Dans le domaine sportif.

III - DEUX COURANTS DANS L'EXODE :

3.1 Causes de l'exode

3.1.1. Exode interne

3.1.2 Exode externe

3.2.1 Conséquences

3.3 Sport et Etudes

3.4 Sport et argent.

IV - QUE FAIRE FACE A L'EXODE ? :

4.1 Laisser faire

4.2 Freiner ou contrôler

4.3 Former sur place

4.3.1 Extension de la formation de base : le mini-basket

4.3.2 Sport dans l'armée

4.3.3 Sport à l'Université

4.3.4 Sport dans l'Entreprise

4.3.5 Restauration de la deuxième division.

Conclusion

Bibliographie

Annexes.

I N T R O D U C T I O N



De tout temps, les populations humaines subissent des mouvements migratoires de grand flux ou de faible quantité. Ces déplacements de populations s'expliquent par deux faits :

- soit ces populations vont à la recherche de mieux être ;
- soit, elles satisfont leur goût de l'aventure.

Le phénomène actuel de "l'exode" n'est pas aussi récent qu'on peut le penser ; c'est un évènement s'inscrivant dans la suite logique des cycles d'évolution de la vie des hommes. Il représente une étape importante, et demeure intimement lié au progrès du genre humain.

"L'exode" tel que nous le connaissons dans notre pays, remonte au temps de la colonisation. En effet, durant cette époque, notre système économique est passé du système de troc à la monétarisation. Un tel changement a provoqué des bouleversements dans presque tous les domaines. Les études de marketing montrent que l'on peut susciter le besoin en créant des structures de rapports et ceci dans presque tous les domaines.

Ainsi, l'implantation des premières unités industrielles aux alentours des villes attire de plus en plus les couches sociales les plus déshéritées issues de campagnes en quête de travail : c'est le début de l'exode rural.

Dans les pays industrialisés, ce phénomène a pris une ampleur telle que les plus audacieux de "l'intelligentsia" du vieux continent prirent très tôt la route de "l'Eldorado" que constituait le nouveau monde, en quête d'une amélioration de leur niveau de vie.

Cet exode a touché aussi bien les intellectuels, Artistes, savants, que les simples travailleurs manuels. C'est ce qu'on a appelé à l'époque et à juste titre la "fuite des cerveaux". Les Etats-Unis ont été les grands bénéficiaires de ce vaste mouvement. Les déplacements de populations remonteⁿ aussi loin que l'homme a existé sur terre. L'exode des sportifs tant décrié, est la dernière illustration de cette longue chaîne d'échanges par la force des choses, le sport moderne est devenu un phénomène social. En tant que tel, il ne peut échapper à l'évolution des sociétés au risque de se scléroser. Certains auteurs contemporains n'ont-ils pas qualifié le sport de seconde religion ?

Les sportifs mus par les mêmes objectifs que leurs prédécesseurs de l'intelligentsia et nantis de leur force de travail (force musculaire, savoir faire) sont allés vers d'autres cieux monnayer leur talent. Dans notre pays, le mouvement fut très timide à ses débuts. Il s'est particulièrement accentué durant les années 1970 pour atteindre maintenant des proportions incontrôlables. Cet exode est une pompe sociale qui affaiblit toutes les disciplines sportives du pays. De la discipline de base de tous les sports collectifs, au foot-ball en passant par le hand-ball, ce mal frappe à toutes les portes mais constitue une nécessité et procure à ceux qui réussissent sécurité et plaisir. Des personnes issues de la sphère sportive : techniciens, dirigeants, encadreurs, mécènes du sport, d'autres du milieu extra sportif, les autorités administratives, politiques et les supporters, chacun en ce qui le concerne a abordé cet épineux problème, sans pour autant avoir cerné tout le sujet. Il y a matière à réflexion. Notre ^{modeste} contribution n'est qu'une manifestation de nos appréhensions et soulève des questions plus qu'elle n'apporte de solution, les autorités responsables en cette discipline n'ayant pas encore terminé leur propre débat.

I - PARTIE :

HISTORIQUE DU BASKET-BALL

1.1 DANS LE MONDE :

Les origines du basket sont aussi diverses que contestées. Certains historiens trouvent l'ancêtre du basket chez les "Tica" au VIII^e siècle avant J.C. Le jeu s'appelait alors le "pok-ta-pok". D'autres historiens pensent que les jeux de balles existèrent très tôt en Grèce Antique et dans l'empire romain.

Hérodote en attribua la paternité aux lydiens, en Asie mineure. Aujourd'hui, nous pouvons ainsi retrouver à coup sûr les origines du basket à travers les siècles. Un fait est sûr et ne souffre d'aucune contestation : tous les spécialistes de la balle au panier sont unanimes pour reconnaître que le basket ball tel que nous le connaissons aujourd'hui est l'oeuvre du professeur Naith Smith. Il existe une grande part à la légende quant à la création de ce sport. Certains pensent que Naith Smith aurait inventé le basket ball en une nuit. D'autres affirment que c'est une création de longue haleine. A ce sujet nous partageons l'avis de Olivier Furon (1) qui dit que Naith Smith a consacré plusieurs mois à une étude approfondie des jeux existants et à l'élaboration; selon des principes bien définis de ce jeu "nouveau", qui de l'International Training School de Springfield allait en peu de temps conquérir le monde."

(1) Furon "le Basket-ball" page 07

(2) Janbroers "le basket-ball" p.04

"Naismith, était un fils de fermier canadien d'Almonte, qui vers 1890, reçut l'ordre du directeur de la faculté des sports de Springfield collège dans le Massachussets, le D.M. Luther Gulick, d'inventer un nouveau jeu pour faire face aux chahuts des étudiants. Après des études de théologie, Naismith avait été nommé professeur d'E.P. à ce collège ; il avait beaucoup de peine à maintenir l'ordre. En effet, ses étudiants s'ennuyaient à mourir pendant les cours. Naismith, excédé, mit en une seule nuit treize règles sur papier et le basket vit le jour".

Comme, on le voit donc, il est utile voire nécessaire de connaître l'inventeur du basket-ball, pour s'imprégner de l'esprit de ce jeu aux sources chrétiennes. Le collège de Naismith, Springfield appartient à l'organisation mondiale de Y.M.C.A. (1) qui se chargea de l'importation du basket -ball. L'Europe fut conquise bien avant la première guerre mondiale. En effet le 27 décembre 1893, les premiers globe-trotters américains présentèrent le basket ball dans une petite salle exigue de la rue Tréoise, en plein coeur de Paris. En Europe, le public et les sportifs retrouvèrent le basket-ball dès le début du 19^e siècle, la France en 1902. Ce fut durant cette première décennie que ce sport allait être adopté par tous les établissements scolaires ou universitaires.

En 1932, une fédération internationale la F. I.B.A. fut créée par six pays. Cette fédération s'est constamment agrandie et comptait en 1972, 132 pays membres. D'après JANBROECS, le basket-ball est le sport d'équipe le plus pratiqué et le plus organisé du monde. Le nombre élevé des pratiquants en U.R.S.S., en Chine surtout et dans les autres pays asiatiques rendent la propagation mondiale complète.

(1) Young Men Christian Association

1.2 AU SENEGAL :

A l'instar, de la majorité des pays africains, le basket-ball est introduit au Sénégal par deux filières :

D'abord la colonisation est apparue dans nos pays, apportant avec elle la "civilisation".

Cette mission "civilisatrice" devait être véhiculée par le biais de l'école. Les premières écoles installées au Sénégal, furent des écoles de missionnaires construites dans les paroisses et les cathédrales. Pour aboutir à une meilleure éducation, il fallait éduquer l'enfant sur le plan intellectuel, moral, physique. Cette éducation par l'éducation physique nécessite des installations, d'où la création dans les écoles de terrains de jeu. La priorité a été donnée aux terrains de basket. Par la suite avec la multiplication des écoles missionnaires, le basket s'est propagé à travers le pays, particulièrement dans les capitales régionales.

Le basket a été pratiqué grâce au patronat dans les écoles missionnaires; ensuite la colonisation s'est implantée aussi par la force des armes. Ce qui a nécessité la construction de camps militaires. Dans l'armée, l'instruction militaire est en majorité dominée par le physique. Ce qui ne peut se faire sans installations appropriées. Pour compléter l'inamovible parcours du combattant, il fallait des terrains de jeux. Parmi ces jeux collectifs, le basket a eu une place de choix, surtout après la deuxième guerre mondiale. Ce n'est pas un hasard, si les premiers clubs au Sénégal furent des entités militaires. C'est le cas de la Marine et du 6e R.A.C. à Dakar, le R.I.A.Q.M à Thiès.

Le premier club civil au Sénégal est la Jeune d'Arc, club fondé le 21 septembre 1921. C'est la doyenne des équipes sénégalaises. Ensuite d'autres entités sportives verront le jour à Dakar. L'U.S.I. (1), le F.F.C. (2) l'U.S.G. (3). Ces noms très évocateurs sont marqués du sceau de l'empreinte coloniale. Ces clubs ont été les précurseurs du sport au Sénégal, et en ont marqué la vie sportive du pays. Après l'indépendance en 1960, nous notons l'installation de fédérations qui ont pour but d'organiser et de vulgariser le sport dans tout le pays

-
- (1) Union sportive indigène
 - (2) Foyer France Sénégal
 - (3) Union sportive goréenne.

II - PARTIE : PHENOMENE DE L'EXODE :

2.1 GENESE DU PHENOMENE

Le concept d'exode tire son origine du substantif grec ex, Odo qui veut dire départ. Le phénomène n'est pas un fait nouveau, mais date de longtemps. Aussi longtemps que les hommes ont vécu en société, ils ont eu souvent pour préoccupation de voir ailleurs. Les uns par mimétisme, les autres par nécessité. De ce fait, l'exode est un phénomène social n'épargnant aucune couche de la population. Avec le développement des sociétés ajoutées à leurs corollaires, ce fléau s'est empiré et a embrassé divers domaines. Parmi lesquels, les domaines scientifiques, artistiques, politiques, sociaux, sportifs, ont émergé du lot.

Point n'est besoin de crier gare en ce qui concerne l'exode sportif. En gagnant ses titres de noblesse, le sport est devenu un **Fait** social, qui ne laisse personne indifférent. Du plus démuné au plus nanti, le sport est entré dans nos moeurs bouleversant nos habitudes d'autan. En ce sens, il ne peut échapper aux vicissitudes de notre société.

2.1 - DANS LE DOMAINE SCIENTIFIQUE :

L'exode des hommes de science ne date pas d'aujourd'hui. Au début, il est devenu par la suite un acte volontaire.
- exode involontaire : Avec certaines calamités, telles que la guerre, les pays envahisseurs ont souvent profité de cet état de fait, pour chiper les meilleurs cerveaux de l'ennemi. C'est durant la première guerre mondiale, que les premiers enlèvements des savants eurent lieu.

Les Etats-Unis se sont taillés la part du lion, en enlevant d'éminents savants allemands et japonais pendant la deuxième guerre mondiale.

- Exode volontaire :

C'est un phénomène pas tout à fait récent qu'on a appelé "la fuite des cerveaux". D'^éminents penseurs sont allés spontanément offrir leurs services à certains pays plus nantis que les leurs. Ceci dans le but de vulgariser ~~ce~~ ~~leurs~~ travaux, ~~ou~~ perfectionner une connaissance, ~~qui~~ pour des ~~but~~ buts inavoués, ou restés obscurs. Nous saluons ici la mémoire de feu Cheikh Anta DIOP, qui a refusé de s'exiler ; car pour lui, en dépit de ses connaissances encyclopédiques, il proclamait à qui ~~vaut~~ l'entendre que sa place était dans son laboratoire de G.14, à L'IFAN (1). Etant un digne fils du terroir, il voulait emmener son pays (l'Afrique toute entière) dans le concert des pays développés.

- 2.1.2 - DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE :

Souvent, les artistes sont considérés comme des marginaux, en ce sens, ils sont des candidats potentiels à l'exode, pour/l'^{tenter} l'aventure ailleurs. Ne dit-on pas dans la sphère artistique, que l'art n'a pas de frontière, il n'est pas étonnant de trouver parmi les immigrants, beaucoup d'artistes.

- 2.1.3 - DANS LE DOMAINE POLITIQUE :

C'est dans ce domaine que l'exode a pris une grande ampleur. Phénomène s'aggravant après la création de l'O.N.U. ~~au~~ au lendemain de la deuxième guerre mondiale, en remplacement de la société des nations (S.D.N.) La liberté des personnes est garantie par la charte des droits de l'homme. L'Unesco (organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture), dans sa charte internationale de l'éducation physique et du sport, stipule dans son préambule : "dans l'exercice effectif des droits de l'homme,

(1) Institut fondamental d'Afrique noire depuis la mort de Cheikh Anta DIOP
Il porte le nom de cet illustre fils du pays

chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont proclamés, sans discrimination aucune fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre considération".

Dans les pays où les droits les plus élémentaires sont bafoués, les citoyens sont de plus en plus candidats à l'exode, si toutefois les frontières ne se trouvent pas fermées. Traqués à cause de leur croyance, de leurs idées, certains individus fuient leur pays d'origine. Ils deviennent des exilés ou des réfugiés politiques dans les pays d'accueil. Leur nombre est devenu si pléthorique que l'ONU a jugé utile de créer un haut Commissariat aux réfugiés (H.C.R.). Dans certains pays d'accueil, les réfugiés continuent d'exercer leurs activités en toute quiétude. Les dissidents des pays de l'Est sont aussi des exilés politiques parfois dans leur propre pays, où ils se trouvent en résidence surveillée loin de leur région natale. Parmi ceux-ci, certains ne pensent qu'à l'Ouest où ils espèrent trouver un mieux être. Le Soviétique A. SAKHAROV est le plus populaire des dissidents de l'Est.

- 2.1.4. - DAIS LE DOMAINE SOCIAL : Travailleurs immigrés

De tous les exodes traités précédemment, celui-ci semble le plus populaire car ayant le plus grand nombre d'adeptes. Nécessitant aucune formation initiale, aucune qualification professionnelle, la tâche reste facilitée. Les émigrés sociaux analphabètes dans la majorité des cas, vont le plus souvent vers la France. On les retrouve, employés dans les voiries urbaines, manutentionnaires, ouvriers qualifiés ou spécialisés. Codu Bopp (1) journaliste sénégalais ayant vécu en Europe de longues années parle de l'immigration en ces termes :

(1) Famille et Développement n°18 avril 78

"N'assiste-t-on pas aujourd'hui à une nouvelle traite des noirs adaptés aux réalités économiques de l'époque actuelle ? La seule différence étant que la misère contraint les africains à en être les victimes consentantes. L'Afrique apparaît comme une immense réserve de main-d'oeuvre pour les pays riches. Une spécialisation internationale commence : après avoir été une réserve de matières premières et de débouchés pour les pays européens, l'Afrique devient une réserve de main-d'oeuvre bon marché. La France compte un million de chômeurs pour quatre millions d'immigrés. Face à cette situation des plus alarmantes, Godu se pose une question : que faire ?"

Ayant la chance d'avoir vécu dans les deux milieux et ayant glané une expérience appréciable en Europe, en personne avertie, elle tente de répondre à la question posée : "Si l'immigration trouve son origine dans nos pays, les moyens pour l'enrayer s'y trouvent également. Pour que l'exil amer et humiliant cesse d'être pour les hommes d'Afrique, un remède à la misère, il faut que tous puissent trouver du travail chez eux". Utopie ? Non. Chaque individu aspire travailler un jour ou l'autre. N'est-ce pas que le droit au travail est le premier droit de l'homme ? Pour peu qu'ils soient aidés et encadrés, ces candidats à l'exode resteraient au terroir. Cette catégorie d'immigrés est issue la plupart du temps de couches paysannes. Or depuis bientôt deux décennies, la terre a cessé de nourrir son homme. Cette terre ne remplissant plus son rôle, les populations se trouvent dans l'obligation de voir ailleurs.

La quête effrénée du droit à la subsistance les a poussés dans un premier temps vers la capitale ensuite vers l'étranger. Comment faire pour atténuer, voire freiner ce fléau ? Durant douze mois, les paysans ne travaillent que trois mois pleins. Et encore ! (ils attendent la manne du bon dieu ; la pluie). Pour un pays agricole dont la population est 80 % rurale, la maîtrise de l'eau

doit être la pierre angulaire de toute politique, digne de ce nom. L'Etat a trop misé sur la politique des grands barrages (Diama, Manantali), mais il ne faut pas oublier que toutes les populations rurales ne sont pas riveraines du fleuve Sénégal. Que fera-t-on des populations de l'intérieur ? Nous pensons que la multiplication des projets économiques communautaires à l'échelle du village, de la communauté rurale, fixerait davantage les masses à rester au terroir. Certains expatriés, de retour au bercail, ont initié des projets agricoles.

- 2.1.5 - DANS LE DOMAINE SPORTIF :

La pratique du sport de haut niveau est devenue pour beaucoup de sportifs une source de revenu. Avec l'évolution des sociétés, le sport devient dans certains cas un gagne-pain ; donc par la force des choses, et par l'avènement du professionnalisme, le sport peut revêtir l'aspect de métier. Néanmoins dans notre pays, le sport est resté à l'état embryonnaire car par la seule pratique, le sportif sénégalais ne peut pas satisfaire ses besoins même les plus élémentaires. D'après J.C Albruson "Les intérêts économiques d'un individu le forcent à chercher un travail aussi rémunérateur que possible et en conséquence, à parcourir de longues distances de son domicile à son travail". C'est la recherche de cet oiseau rare au pays, que nos basketteurs sont allés chercher ailleurs. D'abord le point ~~le point~~ de mire a été la France, mais depuis un certain temps des pays africains tels que le Gabon et la Côte d'Ivoire ont leur légion de basketteurs sénégalais.

phénomène rarissime au Sénégal, l'exode a évolué crescendo depuis l'indépendance pour atteindre son paroxysme vers les années 1970. Auparavant, ne partaient en France que les joueurs désirant poursuivre leurs études. Ensuite, l'éventail des candidats à l'exode s'est élargi pour embrasser les différentes couches de la sphère du basket. Pourquoi cette saignée de basketteurs vers l'extérieur ? C'est ce que nous essayerons de voir, en parlant des causes de l'exode.

III - DEUX COURANTS DANS L'EXODE

3.1 - CAUSES DE L'EXODE

Le XIII^e siècle est considéré comme celui de la révolution humaine le XIV^e siècle, celui des transformations sociales. Les XV^e, XVI^e siècle furent marqués par les grandes découvertes géographiques et scientifiques.

Dans cette perspective, le XV^e siècle est celui du sport. Celui-ci a sensibilisé les masses d'une manière directe : il est notamment devenu une occupation de choix pour les instants de loisir. Les progrès constant des moyens de communication ont en outre mis le sport à la portée de tous ceux qui bien que ne le pratiquant pas, lui accordent une place importante dans leurs intérêts. Au cours du XV^e siècle, le sport a rempli diverses fonctions. Parallèlement à l'apparition du professionnalisme, il a servi à la promotion sociale de certains individus. Cette utilisation n'était pas étrangère à la période pré-professionnelle dans la mesure où le sport était considéré comme un moyen de se perfectionner et d'améliorer sa condition physique.

"Dès l'instant qu'il a été possible de gagner son pain avec le sport, de jouir grâce à lui, d'une haute considération et même d'entrer en quelque sorte dans la légende, bien des gens ont commencé à ne voir en lui que l'instrument de leurs ambitions donc à reléguer au second plan, voire à méconnaître totalement, sa valeur éducative et son esprit. Le sport a aussi servi à glorifier les aptitudes physiques dans des contextes socio-politiques déterminés" (1) Le sport remplit diverses fonctions. Selon les sensibilités des uns et des autres, il est à la source de maintes motivations et à la base beaucoup de déplacements

(1) Sport et société, Bibliothèque Laffont des grands thèmes - 2.118

Nous parlerons de l'exode interne centré au niveau national. A travers les résultats d'un questionnaire, nous tenterons à un échelon supérieur, d'analyser les causes de l'exode.

3.1.1. - EXODE INTERNE :

L'exode des sportifs à l'instar des différentes autres formes d'exode, a été d'abord vertical avant d'être horizontal. Il s'est d'abord limité sur le plan national, avant de prendre des proportions internationales. L'essentiel des activités politiques, économiques, sociales, culturelles, sportives se trouvant concentrées dans la capitale, il est normal voire logique que les populations émigrent vers Dakar à la quête de travail. Un sociologue sénégalais affirme à juste titre que "Dakar est un Etat dans un Etat".

Les sportifs, à l'image des autres demandeurs d'emploi, n'ont pas été en reste. Ils sont venus en masse grossir les rangs des équipes de la capitale. Ces dernières étant mieux structurées que celles des régions, parviennent à trouver dans certains cas des emplois, ou à recruter leurs joueurs dans les établissements scolaires de Dakar. L'ASFO (1) a été le point de chute de la plupart des joueurs de l'intérieur. Ce club ayant à sa tête un président dynamique aimant de surcroît le sport et le basket en particulier, est parvenu à des résultats très satisfaisants pour embaucher ses joueurs, - à au Ministère des Finances, ou au contrôle économique. Beaucoup de joueurs considéraient ce club comme "l'ascenseur" pour atterrir très vite en France. Certains de ces joueurs ayant pu trouver un emploi par le biais de ce club, économise la majorité de leur salaire dans la perspective du voyage vers la France ; car les joueurs n'attendent plus d'avoir un contrat, ils partent eux-mêmes (billet Avion, hébergement, argent de poche le temps de trouver un employeur). L'ASFO a constitué de ce fait, malgré elle un tremplin pour l'exode.

(1) Association sportive des fonctionnaires.

Un autre aspect de l'exode interne est apparu avec l'émergence de nouveaux clubs notamment ceux d'entreprises. La création ou la redynamisation des équipes d'entreprises dans les régions a provoqué un exode sans précédent au Sénégal. Pour la première fois, nous avons noté un exode urbain de notoriété. Certains joueurs de talent ont été contactés par les dirigeants des clubs d'entreprises, d'autres sont allés de leur propre chef, proposer leurs services au club. Ainsi, les clubs de l' U.S. Rail (Thiès), de la S.E.I.E. (Diourbel), des Salins (Kaolack) comptent dans leurs rangs une pléthore de joueurs non originaires des régions pré-citées.

3.1.2. - EXODE EXTERNE :

Les causes de l'exode sont aussi diverses que variées. Cependant, il existe un dénominateur commun pour tous les candidats à l'exode, qui est la recherche d'un bien être avec tous ses corollaires. Le sport professionnel attire d'autant plus les jeunes qu'outre la gloire et les rémunérations importantes qui sont le lot des "vedettes" aucun diplôme n'est indispensable pour réussir. Que représente l'exode pour les sportifs ?

7 % des sportifs interrogés disent que l'exode est un mal nécessaire ;

12 % pensent que c'est une fatalité ;

12 % pensent que c'est un signe de réussite ;

2 % croient que c'est une nécessité qui oblige à partir (cf. Tableau I Annexe). Cette réponse varie selon qu'on est encadreur ou pratiquant .

Pourquoi l' exode ?

D'après notre enquête, cette question nous l'avons posée à deux types de joueurs (cf. Tableau II /annexe).

- candidats potentiels à l'exode

- joueurs expatriés rentrés définitivement au pays

- Pour les premiers 46 % des personnes interrogées désirent partir pour raisons scolaires ils sont répartis comme suit :

- + 32 % pensent qu'avec l'exode ils pourront avoir une certaine assise financière et continuer leurs études ;
- + 14 % pour des raisons scolaires préfèrent l'exode ;
- + 30 % croient qu'au pays, ils manquent de structures et qu'avec l'exode espèrent une promotion sociale ;
- + 6 % partent pour des raisons purement sociales ;
- + 6 % trouvent le niveau du basket national très faible et pensent s'aguérir par contact avec d'autres plus talentueux ;
- + 12 % partent pour fuir le chômage et monayer leurs talents à l'étranger.

Pour les seconds c'est-à-dire les expatriés les réponses sont à quelque différence près identiques à celles des candidats potentiels.

75 % sont partis en France, soit pour des études universitaires, soit pour un désir de se perfectionner.

25 % ont été en France pour résoudre des problèmes sociaux.

3.2 - CONSEQUENCES DE L'EXODE :

A l'instar de beaucoup de phénomènes, l'exode peut être considéré comme une arme à double tranchant : témoin des résultats de notre questionnaire que nous exploiterons plus loin. Mais à quelque niveau où l'on se situe l'exode présente des effets négatifs, ~~de~~ et des effets positifs.

3.2.1 - CONSTATANTS NEGATIFS :

L'exode ruine la sphère sportive du basket aussi bien par la quantité que par la qualité. Rien qu'en Europe, pas plus de cent basketteurs sénégalais évoluent à différents niveaux de l'élite française. D'après la revue spécialisée "Maxi-Basket" de janvier 86, les basketteurs sénégalais sont

- Ahmed SALL	Ville France
- Ousseynou MAME	Bourges
- Mamadou GUEYE	"
- Mass SALL	A.S Bondy
- Abdou IDIAYE	A Dreux
- A. MBENGUE	AJS Ouisstrehan
- Ousmane WDE	AB Boulogne/Ver
- Mamby SIDIKÉ	J.S Jamont
- Mohamed AHNN	U.S Tourncoing
- Boubacar SANE	U.S Lentiigny

Cette liste est loin d'être exhaustive, le départ des joueurs est difficilement contrôlable. Après l'Europe, les sénégalais pensent actuellement à l'Amérique, la Mecque du Basket. Depuis quelque temps les Etats Unis accueillent dans les Universités des basketteurs sénégalais, c'est le cas de Joseph LOPEZ qui est à l'Université de Caroline, de Mamadou IDIAYE dont l'Université nous est inconnue. Et tout dernièrement de Coco BARRY qui est à l'Université de Maine à Orono. A ce titre le soleil lui a consacré un article dans son édition du 13 février 86 page 22. "Dans sa nouvelle équipe, on ne jure que par lui. Son audience auprès du public grandit de jour en jour. Il fait l'affaire des médias qui se ruent sur lui pour l'interviewer. "Coco" to follow akenn Abdoul olajuroom et au soudanais Manute Bol qui forcent le respect et l'admiration des yankee. C'est vous dire que BARRY n'est pas loin des meilleurs basketteurs évoluant aux Etats -Unis. Et c'est tout à l'honneur du basket-ball sénégalais qui a généré ce garçon ancien élève du Collège St Michel.

Si l'on en croit le "Sud magazine" dans son n°1 de mars 86 "l'exode permet aux spectateurs locaux de voir à l'oeuvre des joueurs brillants ailleurs et qu'ils ne peuvent suivre qu'à travers la presse. Les feux sont essentiellement projetés vers ces joueurs et ceux qui sont restés sur place

sont oubliés à la veille des grandes compétitions. Alors que sans eux, il serait impossible de mettre sur pied des formations solides. Ils constituent la base qui a l'habitude de trimer lors des rencontres de moindre importance. Ce rôle ingrat n'est pas toujours bien récompensé chaque fois que les "professionnels" pointent le nez et polarisent toute l'attention d'où un certain sentiment de frustrations compréhensibles.

Il est ainsi arrivé que la cohabitation entre ces joueurs venant de l'~~l'~~extérieur et ceux restés au pays soit très "difficile". Mais le revers de la médaille est plus inquiétant à un autre niveau. Ces joueurs expatriés sont généralement l'arbre qui cache la forêt. Là où ^{on}est assuré de les avoir lors des compétitions importantes, les dirigeants sportifs ont tendance à dormir. Ils sont tranquilles car dans le sport africain, on ne juge généralement le travail effectué qu'en fonction des résultats de l'équipe nationale.

On pourra toujours envoyer des billets en Europe pour que ces joueurs viennent faire la différence et que le peuple, qui ne rêve que de victoires soit aux nues. Il ne demande que ça et les dirigeants peuvent ainsi sauver leur politique tout en recevant des lauriers. Mais qu'est-ce qu'il y a sur place, derrière ce bouclier que sont les joueurs expatriés ? Très peu de gens cherchent à le savoir pourvu qu'il ait des victoires. Pourtant, la situation est souvent inquiétante. On néglige la formation à la base en concentrant tous les efforts sur une élite qui se résume, en fait à une vingtaine de joueurs dont la moitié est à l'extérieur. Pas de travail digne de ce nom au niveau des petites catégories (minimes, cadets, juniors) là où l'on prépare l'avenir. Tout le monde s'accorde à dire que ces joueurs expatriés demeurent sénégalais à part entière et peuvent venir défendre les couleurs du pays en cas de besoins. Mais le danger reste que ce recours ne pousse à la facilité comme c'est le cas dans bon nombre de pays qui n'ont pas de bonnes structures de développement sportif.

Après l'Europe et les Etats-Unis, parlons des basketteurs sénégalais évoluant en Afrique. Le pays qui compte la légion la plus importante de sénégalais est la Côte d'Ivoire à l'image des SENEG, ce sont les SENEGI(1) Mansour SY, Youssou SAHÉ, Omar FALL ex sociétaires du D.U.C. SANAKHE ex J.A., Badou MADÉ, Issa BARRY il a joué le dernier championnat d'Afrique en C.I ex Rail, BA, Adromé, Aziz MBENGUE ex Bopp, Pape SAMBA et Neïssa GUYE ex ASFO évoluant au Gabon

A côté de ces séniors éparpillés un peu partout dans le monde les plus jeunes sont maintenant sur les traces de leurs aînés. C'est au tour des cadets et des juniors d'emprunter les chemins de l'exil. Après les garçons les filles^S intéressent au phénomène de l'exode. Les "Lionnes" suivent les "Lions" Cette boutade a fait sourire en son temps. "Zone 2" mettait le doigt sur une plaie qui suppurait sur le tissu du basket féminin jusqu'à présent préservé du cancer de l'exode. Obligées de s'intégrer dans une société toujours contraignante, poussées par un besoin d'évasion, la jeune fille et la femme cherchent à concilier les exigences de leur vie sociale avec leurs besoins propres.

De ce fait, elles deviennent des candidates potentielles à l'exode. Parmi les premières, des noms empreints de nostalgie : Fatou Kiné NDIAYE, la seule africaine avec la tunisienne Halima SOUCI à évoluer en Première division française. Récemment, après la saison 85-86 Fatou Kiné NDIAYE a été contactée pour jouer en équipe nationale française, alors qu'elle a déjà porté les couleurs sénégalaises. Par cet exemple, nous voyons le côté partisan de la loi française sur la double nationalité. Dans les divisions inférieures jouent : Khadia DI/BISSO, Fatim DIOP ex ASFO, Ndèye LO, Anna BASSE, Ndèye LOUR DIOP ex J.A, Aminata DIAGNE Poulain ex USO, Larry NDAO ex Jaraaf.

(1) Sénégalais de Côte d'Ivoire.

Adji TOURE et Fatou TALL évoluent en Côte d'Ivoire et sont comptées parmi les SENEGAI. Parlant du phénomène de l'exode et au lendemain des XIII^e championnats d'Afrique à Abidjan, le journal français l'équipe dans son édition du 4.5.86 déc larait : "Le Sénégal qui a été battu pour la troisième place par l'Egypte est descendu dans l'échelle continentale. Fragilisé par l'exode massif de ses meilleurs joueurs en France où ils sont maintenant au nombre d'une centaine, le basket ball sénégalais aura du mal à retrouver ses marques." Cette appréciation est d'une manière générale valable pour l'ensemble du basket-ball africain qui ne pourra tenir la route et soutenir la comparaison avec le football de ce continent au plan des résultats que^{si} la FIBA à l'instar de la FIFA accepte que les ressortissants africain^s évoluant en Europe réintègrent les sélections de leurs pays d'origine.

Ces propos de l'équipe ont été confirmés lors du 15^e championnat d'Afrique de foot-ball tenu en mars en Egypte. Les meilleurs joueurs de ce tournoi furent les africains évoluant dans les divers championnats européens. S'inspirant du foot-ball, les dirigeants du basket doivent se battre au sein de la FIBA pour que nos joueurs puissent évoluer dans^{nos} équipes nationales. Il est aberrant et frustrant de constater que le foot-balleur africain évoluant sous d'autres cieux puisse défendre ses couleurs nationales et que le basketteur ne puisse bénéficier des mêmes prérogatives. C'est un problème de droit international qui se trouve ainsi posé.

Bien que beaucoup de pays africains ne se sentent pas concernés pour l'heure du problème de l'exode, la recherche de résultats immédiats ne doit pas les obliger à se voiler la face et laisser le Sénégal en victime désignée. Il est du ressort du Sénégal de concert avec les autres pays africains de continuer la lutte auprès des instances internationales dans le but d'entrer dans ses droits (utilisation des SENEGAI).

Au cas où les autorités françaises persisteraient dans leur position, le Sénégal a la possibilité de porter l'affaire à la Haye au sein de la commission arbitrale du sport, dirigée par notre compatriote Kéba Mbaye.

3.2.2 CONSEQUENCES POSITIVES :

Dans le monde du professionnalisme il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Ces derniers peuvent bénéficier des avantages de l'exode. Chômeurs dans la majorité des cas dans leur pays, l'exode représente pour eux un signe de réussite par la satisfaction de leurs besoins matériels. L'amélioration de la situation sociale fut la principale cause du départ vers l'étranger. Le basket devait leur permettre de faire autre chose que le basket d'où une certaine reconversion sociale. Par le biais de l'exode le contact avec les meilleurs leur fait acquérir une grande expérience qui pourrait être utile à l'équipe nationale si toutefois ces basketteurs sont disponibles au moment opportun.

Le joueur parti à l'étranger avec un contrat dûment signé (accord F.C.B.B. partie française) peut être une source d'entrée de devises (cf document Assemblée générale de la F.C.B.B 85-86.)

La F.C.B.B. a catégorisé les joueurs candidats à l'exode, et exige des clubs d'accueil le paiement d'une indemnisation. Trois catégories ont été retenues :

- A - Joueurs classés (international A)
- B - joueurs espoirs
- C - joueurs non classés (club)

1/Afrique : les clubs africains qui désirent utiliser des basketteurs sénégalais doivent payer les sommes ci-dessous :

- Universitaire..... 100 000 F
- le joueur classe A..... 1 000 000

internationales ? Se répartissent comme suit :

- 94 % sont d'accord pour diverses raisons
- 58 % pour leur expérience
- 12 % c'est une nécessité
- 18 % apport bénéfique
- 6 % sont des sénégalais comme les autres
- 6 % ne sont pas d'accord (cf annexe)

L'opportunité du rappel des CEFF est naturelle et peut servir la cause nationale. Dans ce cas l'exode a un apport déterminant quant aux performances de nos équipes nationales. Le problème est de pouvoir compter sur eux à chaque fois que c'est nécessaire.

3.3 - SPORT-ETUDES :

La section sport-études (S.S.E) a pour but de permettre à des jeunes sportifs de concilier une pratique sportive de haut niveau qui demande un investissement considérable de temps et d'énergie, avec la poursuite d'une scolarité normale.

Elle regroupe au sein d'un même établissement, possédant à proximité l'infrastructure nécessaire, des jeunes sportifs pratiquant un même sport. Elle offre une possibilité de mener de front des études sérieuses sanctionnées par une réussite aux examens avec une pratique sportive intensive impliquant la participation aux compétitions. Autrement dit, la section sport-études crée les conditions qui n'obligent pas les sportifs sélectionnés à renoncer ni à leurs ambitions sportives, ni à la préparation de la profession qu'ils envisagent. La section sport-études a donc été créée pour ces "jeunes espoirs" du sport, elle s'adresse à une population sélectionnée qui bénéficie de condition^s/spécialement aménagées. Elle constitue un embryon de l'élite.

La section sport-études a fait une apparition timide au Sénégal sous l'initiative de l'entraîneur des lions et de l'assistance du frère Emmanuel, cette section a fonctionné jusqu'en 1985, date de sa fermeture faute de moyens. Cette section sport-études ne concernait que les basketteuses. Elles étaient regroupées au siège de l'ASFO (1) et poursuivaient leurs études au Collège St Michel pour la majorité, et dans certains établissements publics pour d'autres. Une section sport-études fut créée à Thiès au C.N.E.P.S (2), sous l'appellation de collège des athlètes, qui servait de centre d'accueil. Les filles de cette section étaient inscrites au lycée Malick SY et dans certains C.E.S de la ville.

Cette section a permis à la ville de Thiès d'avoir une bonne équipe de basket-ball féminine avec le T.E.C (3). Le T.E.C a longtemps soutenu la comparaison avec les équipes de la capitale, aussi longtemps qu'a duré cette section sport-études. Malas, cette section a disparu avec la suppression des Internats ; le C.N.E.P.S cédant ^{les lieux} à l'E.N.O.A (4) pour se retrouver en régime externat.

La section sport-études présente maints avantages parmi lesquels

- Emploi du temps aménagé, lorsque cela est réalisable ;
- cours de soutien et de rattrapage organisés en cas de retard scolaire ou après un stage ou une compétition
- régime alimentaire amélioré (condition de réussite sportive).

La coordination générale et pédagogique est souvent confiée à un enseignant d'éducation physique spécialiste de haut niveau. Celui-ci est également chargé d'assurer les relations avec les fédérations et les clubs sportifs.

-
- (1) Association sportive des fonctionnaires
 - (2) Centre national d'éducation populaire et sportive
 - (3) Thiès Etudiant club
 - (4) Ecole nationale des officiers d'active.

3.4 - SPORT ET ARGENT :

La diversité des débats centrée autour du thème sport et argent, montre s'il en est besoin l'importance des rapports dialectiques existants entre les deux concepts.

Toute forme d'activité sportive se trouve rapidement confrontée à des degrés divers à des problèmes d'argent. L'argent est devenu par le biais du développement des sociétés au début et à la fin de toute préoccupation sportive. Diverses organisations chargées de gérer le sport sur le plan national et international se penchent sur les rapports entre le sport et l'argent. Ces organisations ont senti la nécessité d'élaborer une réglementation concernant les divers aspects des différentes sources de revenus du sport (publicité, sponsoring...) et essaient de clarifier leurs rapports avec une pratique saine du sport.

L'Afrique n'est pas absente de ce débat dès lors que les budgets consacrés par nos pays au sport sont insuffisants. Au Sénégal durant l'année budgétaire 84-85 0,67 % était consacré au Ministère de la Jeunesse et des Sports sur un budget global de 376 milliards, dont 70 % aux dépenses du personnel.

Le Comité olympique international (C.O.I.) réfléchit sur la question en essayant d'assouplir les règles de l'amateurisme, et permettre de ce fait au sport de s'autofinancer. Nous abordons les rapports sports publicité, sport sponsoring. Auparavant, nous insisterons sur le sport considéré comme entreprise.

3.4.1 SPORT ENTREPRISE :

Le sport peut être considéré et aménagé comme une activité proprement lucrative, éventuellement de grande envergure. C'est là le point de vue habituel des managers et imprésarios dont l'internationalisation des échanges sportifs tend à accentuer le rôle.

Cette optique est aussi celle des organisateurs des grandes compétitions. D'après J. Heynard : "La commercialisation du sport atteint des niveaux très élevés aux Etats-Unis où plusieurs branches sportives sont devenues ou sont en train de devenir de grosses affaires (exemple du base-ball, de l'athlétisme, du basket-ball).

Si l'on en croit de nombreux avis, la situation serait imputable en une large mesure à la T.V. qui a imposé au sport la dictature du dollar, ses moyens financiers étant tels que rien ne lui résiste. La T.V. ferait du sport un spectacle après avoir fait du spectacle un business.

Parmi les aspects les plus discutés de ce problème aux Etats-Unis figure le cas du foot-ball universitaire qui a longtemps représenté une forme élevée de culture sportive. Or des voix autorisées se font entendre pour dénoncer la pratique des subventions occultes et de prosélytisme des recruteurs de métier qui contaminent chaque jour davantage cette discipline sportive. On affirme que bon nombre d'Universités reçoivent des aides secrètes pour recruter les joueurs de foot-ball, les instruire et les garder en forme pendant les années d'étude au profit ultérieur des équipes professionnelles.

Commentant l'ensemble de la question, Max Yerner déclare que le sport américain n'est plus qu'une annexe des grandes affaires, le plus grave, affirme-t-il c'est que le sport spectaculaire n'est pas toujours exempt de corruption... Sans doute la corruption est-elle relativement exceptionnelle, mais ce qui n'est pas l'exception, c'est que le pur plaisir du sport a été complètement submergé par le commerce.

Le mercantilisme a néanmoins des dangers indirects car, en dehors du discrédit qui peut en rejaillir sur l'ensemble du sport, il est susceptible de provoquer, spécialement quand il se manifeste par le canal de la presse sportive, de fausses orientations et de dangereuses illusions.

Dans un monde où tout se fixe en argent et où l'appât du gain reste le moteur des initiatives économiques, on conçoit difficilement que le sport échappe à la tendance générale. Cet envahissement progressif, direct ou indirect, du sport par l'argent laisse peu de liberté de manoeuvre pour d'éventuelles mesures de redressement et de correction.

3.4.2 - SPORT ET PUBLICITE :

La publicité met à profit tous les instruments et toutes les circonstances de la vie sociale pour réaliser dans les conditions d'efficacité maximale, ses tâches de promotion. Compte tenu de la résonance des manifestations sportives dans un large public et de la popularité exceptionnelle de certaines grandes épreuves, le sport semblait presque nécessairement appelé à servir de support à l'activité publicitaire.

La société sénégalaise devenant de plus en plus une société consommatrice de biens de produits importés, la publicité s'appuyant sur le marketing technique de vente, entre de façon remarquable dans nos moeurs. La T.V. nationale, expérimentale avec les J.O de Munich en 1972, s'est maintenue depuis lors. Le petit écran à travers ses messages visuels, se sert souvent du sport pour nous abreuver de publicité. Ce n'est pas un hasard si l'introduction de la T.V. a coïncidé avec le déroulement des olympiades. Souvent le sport focalise tous les regards lors d'un grand événement.

Au dernier championnat d'Afrique de foot-ball en Egypte ; toutes les activités du pays fonctionnaient au ralenti et tous les regards étaient tournés vers l'équipe nationale "les Lions".

De toute manière comme le dit Jean Heynaud, cette introduction du sport dans le domaine de la promotion commerciale crée des liens ou les consolide entre les firmes du secteur économique d'une part, les dirigeants

sportifs et athlètes professionnels de l'autre. (Les réseaux de T.V et de nombreux cas constituent l'élément intermédiaire entre ces deux catégories). L'activité sportive, au plan des compétitions qui intéressent le plus le public s'imprègne chaque jour davantage d'affairisme.

Lors de la réunion du comité olympique international (C.I.O) tenue à Vienne en 1974 on a autorisé des amateurs à faire de la publicité commerciale à condition que celle-ci fut contrôlée par leurs fédérations nationales. Dès lors, accepter de l'argent ne fut plus un délit et le puritanisme économique disparut de l'horizon du sport.

3.4.3 - SPOTE ET SPONSORING :

Le sponsoring prend une place si importante dans le développement du sport en Afrique, qu'à l'initiative du journal Jeux d'Afrique et de l'agence spécialisée Panafrica Sport promotion (P.S.P) un précolloque sur le sponsoring et le développement sportif en Afrique a été organisé le 14 novembre 1985 à Paris.

Placé sous le haut patronage du conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA), le pré-colloque était encadré par le secrétaire général Monsieur Amadou Lamine BA de l'ACHOA et du CSSA, l'UCCA et par Monsieur Cidy Mohamed Baghdadi, président du comité "ad-hoc" du CSSA chargé de la défense, de la stratégie de développement.

Ce pré-colloque avait pour but d'amorcer le dialogue entre les dirigeants politiques du sport africain et les responsables des stratégies commerciales des firmes internationales dans la perspective de la défense d'une politique de sponsoring des compétitions officielles africaines.

Dans le même sens, Ibrahim SOUMBE dans le n°88 de décembre 85 de Jeux d'Afrique, disait que "l'Inter-action dialectique entre le sponsoring et le développement sportif africain n'est plus une projection idéaliste dans

laquelle les réserves des uns s'amalgamaient avec les fantasmes des autres. De même, il fallait comprendre que le sponsoring n'est plus le coup de cœur de patrons passionnés de sport, mais qu'il s'inscrit dans la stratégie commerciale de l'entreprise. Et qu'à ce titre, le sponsor n'est ni un mécène ni un philanthrope.

Le sponsoring est une dimension nouvelle du sport à contour de dire le secrétaire général du CSEA. Le sponsor ne se développe que dans un pays où la concurrence est pure et parfaite. Mais dans le cas où une entreprise détient le monopole du marché, cette dernière ne sent pas la nécessité d'investir un budget pour faire connaître et écouler son produit. Elle est assurée de vendre d'avance sa marchandise.

Au Sénégal le sponsoring est à ses premiers balbutiements. La firme italienne "Diadora" a l'exclusivité du sponsor des équipes nationales d'Athlétisme, de foot-ball et de basket-ball.

Au plan national l'action des entreprises locales est loin d'être un sponsor au vrai sens du terme, il est plutôt l'œuvre de quelques mécènes dévoués pour la cause du sport.

Certains directeurs de société n'acceptent de financer certains clubs que par affinité avec tel ou tel dirigeant. Néanmoins, nous notons depuis quelque temps des actions timides de certaines sociétés de la place ou de leurs représentants : c'est le cas de la Moussa avec le Loto, des cigarettes Marlboro et de Citanes, de Sotiba Cimafric, de CODOA, de New-Pop...

Avec la loi interdisant la publicité des cigarettes dans les lieux publics, les affichages et par voie de presse, le sport a été le support de ces marques de Tabac pour combler le vide laissé par cette interdiction. Depuis lors cette loi a été abrogée mais la publicité de ces produits toxiques particulièrement néfastes pour les sportifs, est toujours présente et gagne

en ampleur. Il ne faut pas accepter n'importe quel sponsor (alcool, cigarettes...) à cause de leur impact sur le comportement de la jeunesse. Avec l'opération "Caine 86", le sponsoring s'est bonifié dans notre pays. Sur une somme collectée de 263 millions, les entreprises ont contribué pour 2/3, donc de plus en plus l'action de ces dernières devient prépondérante dans le développement du sport dans notre pays.

IV - QUE FAIRE ?

4.1 - LAISSE FAIRE :

La position géographique privilégié^e de Dakar, et le développement vertigineux des moyens de transport font que le Sénégal est ouvert au reste du monde à l'abordage facile. Au nom des fameuses libertés individuelles reconnues et garanties par la constitution et au nom des accords signés avec les organismes sous régionaux (CTAO - CEDEAO) prévoyant la libre circulation des biens et des personnes. N'importe quel citoyen sénégalais peut partir n'importe quand et n'importe où pourvu qu'il soit en règle.

Fort de cette loi, le Sénégal a toujours appliqué cette politique de laisser faire. Conséquence de cette loi, on rencontre partout des sénégalais dans les coins les plus reculés du globe.

En matière de sport, le Sénégal a toujours rencontré des difficultés lorsqu'il s'est agi de faire appel à ses fils éparpillés un peu partout, pour la défense des couleurs nationales. Dans la plupart des cas, aucune clause du contrat du joueur ne prévoit l'utilisation de ce dernier par son pays en cas de besoin. Le défunt journal sportif "Zone 2" affirme que le Sénégal a toujours appelé de bon coeur, à la charité chrétienne des dirigeants de clubs français, là où d'autres pays s'appuient sur des textes pour faire valoir leurs droits.

Cette politique du laisser aller a permis aux clubs français et à la fédération française de basket ball de légiférer en toute tranquillité et régler leurs problèmes sur notre dos, en donnant mauvaise conscience à certains des joueurs expatriés. En s'appuyant sur la clause de la "réintégration et de la naturalisation", ils arrivent à faire une pierre deux coups à savoir régulariser le cas des SPORTS dont ils ont besoin des services et recruter

plus facilement deux américains, les africains devenant des "français d'occasion", la route étant donc libre pour les étrangers et c'est tant mieux pour les clubs qui sont à la recherche du label de qualité "américain".

Pour contourner cette loi sur la "réintégration" et la "naturalisation", certains basketteurs sénégalais et pas des moindres, car ayant porté le maillot national sont allés jusqu'à "renaître" (nouveau bulletin de naissance.) Par ce biais, ils jouent en catégorie junior en France. Ils seront considérés comme des français de souche, une fois arrivés en sénior.

Déplorable attitude que celle de ces joueurs, qui ternissent par cet acte ignoble leur personnalité au sens où l'entend Salvatorre Maddi : "La personnalité est un ensemble de caractéristiques et de tendances qui déterminent les similitudes et les différences de comportement psychologique (pensées, sentiments et actes) qui se perpétuent dans le temps et ne peuvent ou ne peuvent pas s'expliquer très facilement en fonction de la pression biologique et sociale de la seule situation du moment" (1)

Plusieurs aspects de cette définition revêtent certaine importance pour expliquer la nature de la personnalité dans le domaine de l'activité physique et du sport.

Le sportif est un ambassadeur et en tant que tel sa formation en tant qu'homme doit aller de paire sinon primer sur la formation sportive car le comportement d'un individu est commandé dans une très large mesure par les structures et les processus inhérents au groupe social dont il fait partie et que les situations sportives peuvent se définir en fonction des systèmes sociaux qui interviennent dans un contexte particulier" (2)

(1) R.B. Alderman "Manuel de psychologie du sport" p. 36

(2) R.B. Alderman "manuel de psychologie du sport " p. 83

Pour que le sportif puisse assumer ses différentes missions, il faut un certain temps pour assumer sa formation tant physique, morale, sociale intellectuelle donc tout sportif ne peut pas avoir la prétention d'être un ambassadeur de son pays, d'où une certaine sélection. C'est ce qui nous amène à vouloir freiner et contrôler l'exode et en tirer profit au moment opportun.

4.2 - FREINER OU CONTROLER :

Il serait difficile voire utopique de vouloir freiner l'exode, dans un pays qui se veut démocratique, sans pour autant enfreindre les libertés individuelles. Ce phénomène de l'exode partout présent dans les pays les plus développés, pointe le nez même dans les démocraties populaires avec l'avènement des Tennis-men des pays de l'Est (Ilie Nastasse, Ivan Lendl, Navratilova...) et de certains foot-balleurs professionnels.

Le goût du lucre amène toujours les meilleurs sportifs, qu'ils soient des pays développés ou en voie de développement, à évoluer loin de leur base natale. L'exode tend à devenir un phénomène universel qu'il est difficile d'enrayer pour les raisons évoquées plus haut.

Néanmoins il est possible de le freiner sinon de le contrôler. Selon Cheikh FALL, ancien joueur de l'équipe nationale de basket, le Sénégal pourrait s'inspirer de l'expérience des démocraties populaires. Dans ces pays les joueurs ne peuvent partir à l'étranger qu'à un certain âge (environ 28 ans). On estime qu'à cet âge, le joueur a assez rempli son contrat envers la nation et que d'autres jeunes ont pu être formés entre temps et capables de prendre la relève. Nous passons à l'autre alternative : au lieu de dire que l'autorisation de quitter le pays ne sera accordé qu'à un certain âge limite, on pourrait apporter une nouveauté. Ne partiront que ceux qui auront porté un certain nombre de fois le maillot national. De ce fait la stimulation des joueurs sera aiguësée et la concurrence saine, d'où un regain d'intérêt pour l'équipe nationale.

Telle sera une condition nécessaire et suffisante pour gagner son billet pour l'étranger. Pour contrôler et limiter le fléau de l'exode, d'autres mesures pourront être tentées :

- sauf pour raison scolaire, la fédération pourra interdire le départ des petites catégories pour lutter contre l'hémorragie causée par les départs anarchiques ;

- le joueur n'aura plus le droit de négocier lui-même son contrat, celui-ci se fera entre les trois parties concernées : club d'origine, fédération, club d'accueil.

Certes, ces décisions sont restrictives et paraissent empiéter à première vue sur la liberté des joueurs, mais au fond elles protègent et sécurisent ceux-ci. Il est de constater qu'à situations nouvelles, solutions nouvelles.

4.3 - FOURER SUR PLACE :

La formation des joueurs capables de composer une élite représentative sur le plan international passe par une formation des cadres. Nous nous appuyons sur la Note d'orientation de la politique de formation des cadres de jeunesse et des sports présentée par Amadou Lamine BA pour évaluer l'effectif des cadres du basket. D'après cette note, la F.C.B.B. compte 51 cadres répartis comme suit :

- animateurs - initiateurs.....	60
- entraîneurs 1er degré.....	31
- " 2e degré.....	8
- " 3e degré.....	12

Si les effectifs indiqués s'avèrent exacts, en ce qui concerne les entraîneurs 1er, 2e, 3e degré pour lesquels nous possédons des données statistiques, ils le sont beaucoup moins en ce qui concerne les animateurs initiateurs dont

la formation est assurée par les fédérations sportives. Le nombre d'animateurs initiateurs en activité dépasse largement celui dans chacune des fédérations.

En effet, nombreux sont les anciens pratiquants qui ayant une certaine expérience dans un sport donné, s'adonnent bénévolement à des tâches d'animation et d'initiation. Il reste qu'à cet égard, si beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire, tant il est vrai que l'offre est encore insuffisante eu égard à la demande. Il y a lieu donc d'étudier des stratégies nouvelles visant à la rationalisation optimale des choix budgétaires en matière de politique de formation. Dans son plan de développement du basket, la fédération prévoyait :

- l'augmentation du nombre de licenciés..... 210 par club dont 15 joueurs au minimum par catégorie avec 30 mini-basketteurs et 30 mini-basketteuses .
- l'augmentation du nombre de cadres
- l'augmentation du nombre des infrastructures
- l'augmentation des moyens mis à la disposition du basket.

La police et l'ASEF, clubs para-militaire et militaire devaient avoir 30 séniors et 60 mini-basketteurs. Tout club d'élite devait être sous la direction d'un entraîneur de 3e degré ; les juniors encadrés par un entraîneur de 2e degré. Le plan de développement expire en 87, et nous sommes loin d'atteindre les objectifs fixés à un an de l'échéance. La principale cause incombe au manque de cadres. Avec la charte du sport, l'Etat s'engage à multiplier et à améliorer les infrastructures sportives et à poursuivre l'action de formation des cadres techniques qui doivent prendre en charge le développement du sport et de l'éducation sportive. Avec cette loi, l'Etat précise qui peut encadrer le sport et comment cet encadrement doit se faire aux différents niveaux.

La formation à la base passe par la formation des cadres pour espérer avoir une élite représentative. Pensons à mettre en pratique la charte ^{du} sport et n'oublions pas que rien n'est encore fait, lorsque quelque chose reste à faire. Le sport d'élite n'existe pas ex-nihilo. Pour avoir des champions de haut niveau international, il faut commencer par former des athlètes à tous les niveaux de la sphère sportive, pas seulement au sommet. Nous devons penser à développer le sport à la base et mettre en place des structures fonctionnelles animées par des cadres compétents pour espérer avoir une élite durable, valable et permanente.

La rationalisation de la pratique à la base se fera à plusieurs niveaux d'intervention. Dans ce cadre, l'école peut et doit être le premier maillon de l'édifice du sport sénégalais. En ce sens l'article 13 de la charte du sport stipule : "l'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire dans tous les établissements d'éducation et d'enseignement, du préscolaire au supérieur, ainsi que dans les établissements de formation de cadres" et l'article 14 de rajouter "L'Etat met en place le personnel qualifié et le matériel pédagogique permettant d'assurer, à tous les niveaux d'enseignement, une éducation physique et sportive de qualité".

Une partie de notre édifice sportif était bâti sur du sable. Avec cette charte du sport, qui arrive à point nommé, nous tenterons d'investir dans du solide, pour atténuer un retard qui était comblé par la science de nos techniciens et surtout par le talent de nos joueurs. Ces deux facteurs sont des facteurs nécessaires mais non plus suffisants pour espérer de bons résultats sur le plan international. Après l'école, unité de base du sport sénégalais, l'Université doit être le continu de la formation acquise dans les paliers inférieurs c'est-à-dire à l'école primaire puis secondaire.

LES LICENCIÉS DE LA F . C . B . D 84/85

REGION	JUNIORS/SENIORS	MINIMES/CADETS	TOTAUX
DAKAR	786	812	1 598
THIÈS	185	75	260
DIOURBEL	33	03	36
ST LOUIS	174	57	231
LOUGA	65	02	67
TAMBACOUNDA	37	19	56
CASAMANCE	47	06	53
TOTAUX	1 327	974	2 301

COMMENTAIRES :

Ce tableau est édifiant à plus d'un titre. Il nous éclaire sur quelques caractéristiques de notre basket. Du point de vue effectif, il existe une grande différence entre Dakar et les autres villes qui comptabilisent 703 licenciés toutes catégories confondues contre 1598 pour la seule région de Dakar, c'est-à-dire plus de la moitié de l'effectif. En ce qui concerne les petites catégories, Dakar compte 812 licenciés sur un effectif total de 974 licenciés, donc l'ensemble des régions ne totalise que 162 pratiquants. Dakar regroupe donc plus de 9/10 des effectifs des catégories minimales/ Cadets. Les régions de Louga et de Casamance ne peuvent organiser de championnat de petite catégorie car ne disposant pas d'une seule équipe du point de vue effectif (Louga enregistre 2 licenciés, Casamance 6, Diourbel 3). Seules les régions de Thiès, St Louis, Tambacounda, Dakar peuvent organiser un championnat régulier.

- C'est seule^{ment} dans la région de Dakar que le nombre de licenciés des petites catégories (Minimes cadets) est supérieur à celui des séniors (812 contre 730).

Dans les autres régions il y a toujours deux fois plus voire sept fois plus de juniors, séniors que de minimes-cadets. Ces commentaires nous amènent à nous poser un certain nombre de questions :

- Est-ce un manque de moyens ou de volonté qui explique le peu de licenciés dans les petites catégories ?

- Est-ce un manque d'organisation ou d'initiative ?

Nous tenterons de trouver des réponses à ces différentes questions dans les chapitres qui vont suivre.

4.3.1 - ATTENTION DE LA FORMATION DE BASE :

La formation de base passe par l'école, qui reste le principal cursus de formation élémentaire. Par le biais des cours d'EPS dispensés aux élèves, les enseignants doivent détecter les jeunes talents et les orienter vers les clubs civils. C'est le mouvement inverse que nous notons actuellement c'est-à-dire du club vers l'école. C'est parce qu'on est bon basketteur, confirmé qu'on joue dans telle ou telle école. L'exemple du collège St Michel est édifiant à plus d'un titre. C'est dans cette institution où l'on rencontre une pleiade de basketteurs évoluant dans les clubs civils. Ceci est dû peut être au fait que la scolarité est gratuite pour les séniors, et que le frère Emmanuel accorde certains avantages à ses sportifs.

Détecter des jeunes talents et les encadrer est une bonne chose, arriver à les faire compétir en est une autre. En 1984-85^{sur} ~~est~~ il y a eu 100 000 licenciés toutes fédérations confondues, l'UASSU en compte quarante et un mille (41 000). Vu le nombre d'élèves que compte le pays, ce chiffre peut paraître dérisoire car avec une politique de masse plus accentuée, l'UASSU peut doubler le nombre de ses licenciés.

La formation de base se fait au niveau des petites catégories dans les clubs civils. Le plan de développement de la F.C.B.P. prévoyait soixante (60) mini basketteurs par club (trente (30) garçons, trente (30) filles) pour les horizons 86-87. A un an de l'échéance de ce plan, quel est le club qui peut se targuer d'avoir la moitié de cet effectif ?

Alors qu'à l'INSEP uniquement chaque stagiaire a sous sa direction vingt (20) à trente (30) élèves ; comme nous l'avons souligné plus haut, l'école doit pousser ses élèves vers les clubs. Il est aberrant de noter que les régions comme Diourbel, Louga, Tamba, Ziguinchor ne puissent organiser

des championnats de petites catégories alors que l'UAFSU s'acquitte honorablement de sa mission dans ces mêmes régions. Pour inciter ces régions à l'organisation de championnats des petites catégories, il faudrait revenir aux stages de détection mais aussi aux tournois des cadets juniors qui se déroulaient pendant les vacances de Noël, Pâques...

A propos de stage de détection et de formation à la base, les séniors ne doivent pas être en reste. A l'instar de certains pays européens comme l'Italie et l'Espagne, la France à un degré moindre, le Sénégal pourrait faire une détection des personnes de grande taille sur l'ensemble du territoire national. Dans les rencontres internationales, le Sénégal souffre terriblement de la petitesse de ces pivots, au niveau de la taille s'entend alors que force est de constater que le basket tend à devenir de plus en plus un sport de géants. Nous donnons raison au Docteur Jacques Huguet citant Aristote : "c'est un avantage d'être grand quand on dépasse la plupart des autres hommes par la taille, le poids et l'envergure, sans en être plus lent dans ses mouvements". (1)

4.3.2 - SPORT DANS L'ARMEE :

Les militaires ont toujours pratiqué le sport dans l'armée par le biais de championnat inter-corps dans toutes les disciplines. S'inspirant de l'expérience des F.A.R (Forces armées royales du Maroc), les militaires ont senti la nécessité de pratiquer le sport dans les instances plus élargies d'où la création d'un club omnisport au sein de l'armée. L'A.C.F.A. (Association sportive des forces armées) fut donc créée en septembre 1965. Au début, l'Association comptait cinq sections : foot-ball, athlétisme, natation, basket, judo. Par la suite, quatre autres sections sont venues s'ajouter aux premières. Il s'agit des sections de volley-ball, hand-ball, boxe, tir.

(1) J. HUGUET "le basket expérience d'un médecin de basket" page 49.

L'ASFA, club omnisport, constitue ainsi la 13^e compagnie de l'armée nationale. Ce bataillon des sports est administré au même titre que les autres unités. L'avancement, comme dans les autres unités de l'armée est basé non pas sur les performances, mais sur l'obtention des diplômes (C.A.T.I, C.A.T. II(1) et aussi sur l'ancienneté. L'ASFA s'est illustrée et continue de s'illustrer sur le plan national et international.

Les basketteurs ont été champions d'Afrique en 1971 à Bangui et en 1975 au Caire. Lors du dernier CISM (2) tenu en septembre 85 à Dakar, l'ASFA s'est classée 3^e derrière l'Italie et les U.S.A. Sous la direction du Commandant DIAN, l'ASFA est restée pendant près d'une décennie le creuset, la référence du basket national. Elle a constitué à plusieurs reprises l'ossature de l'équipe nationale avec sa légion de joueurs de talent qui furent Ousmane Pouye FAYE, Appolo FAYE, Ibou NEANG, Nadiagne. Après la retraite du commandant DIAN, Ousmane Pouye FAYE et Ibou NEANG ont pris la relève et ^{ont} réussi de bons résultats avec une seconde génération de joueurs qui ont noms : Cheikh SYLLA, Modou TALL, M'amadou DIOP, Boubou FAYE, Jamine DIOP.

De par sa spécificité, l'ASFA a constitué pendant ^{longtemps} un palliatif à l'exode. L'ASFA est spécifique par rapport aux autres équipes, car elle dispose de moyens inexistants chez les autres clubs. C'est presque une équipe professionnelle évoluant chez des Amateurs. L'ASFA dispose de :

- installations adéquates
- techniciens de bon niveau
- joueurs disponibles et disciplinés.

Tous ces facteurs ont contribué à faire de l'ASFA une équipe de dimension continentale. Malgré ses succès retentissants, les joueurs de l'ASFA, à

(1) Certificat d'aptitude technique

(2) Conseil international de sport militaire.

l'instar de leurs pairs du civil ont voulu améliorer leur condition de vie par le biais du sport. N'ayant pas cette satisfaction dans l'armée, ils quittent les drapeaux pour emprunter le chemin de l'exode. pire, l'ASEFA est devenue l'anti-chambre de cet exode, alors qu'elle devait lutter pour son éradication. En effet, des jeunes sportifs pétris de qualité s'enrolent dans l'armée pendant deux ans (durée légale), le temps de se perfectionner à différents niveaux, notamment athlétique et technique, et emprunter ensuite la route de l'exode.

Malgré ces dernières années, l'ASEFA a fourni les meilleurs joueurs évoluant à l'extérieur, partis sur les traces des pionniers /pollo, Modou THIL, Madjagne, SYLLA, Lami ne DIOP. L'ASEFA ne joue plus un rôle premier qui est de lutter contre ce cancer du sport sénégalais que constitue l'exode. Des aménagements pourraient être apportés pour maintenir les joueurs dans l'armée, en facilitant les avancements et permettre les sportifs de réussir une bonne carrière militaire. Néanmoins l'ASEFA parvient à retenir ses internationaux, ne serait-ce que l'espace de deux championnats d'Afrique (le temps de la durée légale sous les drapeaux).

4.3.4 - LE SPORT A L'UNIVERSITE :

Le sport et l'éducation physique sont très populaires parmi les étudiants et la jeune génération en général. Le sport en tant que tel fait partie intégrante du développement harmonieux des jeunes, il est une occupation favorite de leur temps libre. C'est un moyen pour eux de se distraire et de raffermir leur santé en même temps qu'un instrument de promouvoir l'amitié et la coopération. L'Université est un creuset où se rencontrent toutes les nationalités, en ce sens le sport à l'Université peut être un véritable messager de la paix. Ce qui fait dire à Gaston Berger (1) "l'Université n'est pas elle-même sa propre fin. Elle est faite pour la vie et il faut que les

(1) J. Ardono "propos actuel sur l'éducation"

étudiants la traversent pour déborder dans l'existence qui se déroulera hors des salles de travaux pratiques et des amphithéâtres".

Le rôle essentiel dévolu à l'Université, dans le développement du sport, n'échappe pas à l'UNESCO qui par l'intermédiaire du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (C.I.E.P.S) déclare" en mettant en commun avec d'autres organismes à Tripoli en octobre 82, le séminaire étudiant international insiste sur le rôle des étudiants et de leurs organisations dans la promotion et le développement du sport étudiant de masse. C'est à ce séminaire que fut lancée la campagne étudiante mondiale "sport pour tous les étudiants" qui se fait l'écho de la campagne de l'UNESCO "sport pour tous" (1) Comment faire pour aboutir à réaliser ce slogan "le sport pour tous les étudiants".

Auparavant il est utile de préciser qu'au Sénégal pour une population étudiante estimée à environ dix mille, le Bureau des sports n'a que six professeurs d'E.P.S pour toutes les disciplines (athlétisme, Basket, football, hand-ball, Volley-ball). Ce bureau n'a que le nom. C'est une petite pièce coincée entre les bâtiments C et D. La moitié des étudiants ignorent même l'existence de ce service qui a un rôle essentiel à jouer dans le développement du sport. Ensuite, le mercredi après-midi, initialement consacré aux compétitions de l'UASSU est utilisé à d'autres fins (cours, TP, TD.. .) Les étudiants sportifs désireux de concourir sont lésés par rapport à leurs autres camarades. Cet état de fait oblige le Bureau des Sports à programmer certains matches en nocturne notamment pour le basket, hand ball, volley où il existe des installations adéquates (terrains éclairés) et le samedi après-midi pour le foot-ball. En conséquence, la majorité des étudiants boudent ces compétitions car n'étant pas en adéquation avec leur emploi du temps démentiel. C'est ce qui fait dire à Manadou Sow (2) dans sa conférence du dimanche 30 mars 1986 au centre de Bopp

(1) Etudiant du monde revue vol. n°8 85

(2) Entraîneur de l'équipe nationale de basket du Sénégal

le thème : "le Basket-ball sénégalais face à l'exode quelle thérapie ?"

"L'Université constitue un garage pour nos sportifs". Triste constat dès lors que l'Université devrait être un des berceaux du sport sénégalais. Pour redynamiser le sport à l'Université et lui donner toute l'importance qu'il

occupe dans la formation intégrale de l'individu et pour parvenir au "Sport pour tous les étudiants", certaines décisions pourraient être prises :

- 1°) Rendre progressivement obligatoire la pratique sportive à l'Université en se référant à la charte du sport ;
- 2°) Construire le plus rapidement possible les équipements indispensables ;
- 3°) offrir aux étudiants un choix varié des activités sportives ;
- 4°) augmenter le nombre de professeurs et de moniteurs des sports ;
- 5°) donner des points de bonification aux meilleurs étudiants sportifs.

L'Université peut et doit jouer un rôle primordial dans la lutte contre l'exode. La majorité des basketteurs sont des élèves : donc des étudiants potentiels. En ce sens, il faut leur préparer des conditions d'étude meilleure. Or, qu'est-ce que nous voyons actuellement ?

Nous constatons avec amertume que la plupart de nos basketteurs arrivés à l'Université parviennent à concilier de moins en moins les études et la pratique du sport de haut niveau. Ceci découle de plusieurs facteurs endogènes et exogènes.

- octroi de bourse hypothétique
- transport difficile : il constitue un calvaire pour ceux qui n'habitent pas la cité
- difficulté de trouver une chambre dans la cité universitaire voire dans les annexes
- restauration : non conformité des heures d'entraînement avec celles de fonctionnement du restaurant universitaire.

Toutes ces difficultés font que les étudiants privilégient les études au détriment du sport et à juste raison. Une filière nouvelle est apparue ces deux dernières années. L'Université d'Abidjan propose des bourses d'études à certains basketteurs. Le DUC a perdu ses meilleurs joueurs partis grossir les rangs de l'A.U.C (1). Depuis deux ans, le club lutte pour le maintien parmi l'élite l'année dernière il a dû jouer les barrages pour ne pas sombrer.

L'Université avec l'armée et la Police peuvent et doivent être des remparts à l'exode. L'Université peut jouer un grand rôle dans ce domaine, en motivant davantage les étudiants. La motivation passe par la stimulation des étudiants sportifs :

- 1 - construction d'un pavillon réservé aux meilleurs sportifs
- 2 - Restaurant sportif fonctionnel
- 3 - octroi de bourses.

Après leurs études universitaires au pays, les meilleurs sur le plan étude et sport, peuvent bénéficier de bourses étrangères de préférence dans les pays de grand basket. Par ce biais, le problème des SENEFS sera résolu progressivement car les étudiants à l'étranger ne se trouvent pas dans l'obligation de prendre la nationalité de leur pays d'accueil. Ces étudiants boursiers auront la possibilité de compétir à un haut niveau. Dès lors, ils seront disponibles à chaque fois que le besoin se fera sentir : et nous n'aurons pas beaucoup de difficultés à les décrocher à l'occasion des grandes joutes internationales, championnat d'Afrique à l'occurrence.

(1) Abidjan Université club

4.3.4 LE SPORT DANS L'ENTREPRISE

La vie sportive de l'entreprise se situe à plusieurs niveaux. Elle va du bas de l'échelle au palier le plus élevé, en quatre niveaux :

- A - niveau non structuré
- B - niveau association sportive
- C - niveau sport corporatif
- D - niveau club d'élite.

Le développement et l'engouement que suscite le sport dans l'entreprise, ont conduit à la naissance de la fédération sénégalaise de sport corporatif (FSSC). Dans les statuts, la fédération est une entité multidisciplinaire. La réalité est autre, car le foot-ball, sport roi, polarise l'essentiel de ces activités. Néanmoins certaines autres disciplines tel que le basket ball font une entrée timide dans l'entreprise. L'article 3 des statuts de la FSSC, précise ses objectifs :

- l'objectif est d'unir les travailleurs animés d'un même idéal et créer parmi eux des liens d'entente, de solidarité et de fraternité ;
- de rechercher dans la pratique des APS un apport socio-éducatif facteur essentiel du maintien du corps et de l'esprit, pour un meilleur équilibre dans le monde du travail ;
- de contribuer à l'émancipation sociale et la formation civique des travailleurs.

La Régie des chemins de fer du Sénégal (R.C.F.S) a très tôt compris la nécessité de la pratique généralisée du sport dans l'entreprise. L'Union sportive du rail (U.S.R) club de la R.C.F.S), possédait une équipe de basket dès la création du club. Dès que la loi n°84-59, portant sur la charte du sport a été promulguée, de gros efforts ont été faits quant à l'élargissement du sport dans l'entreprise ; cette loi stimule à son article 17 :

" Les forces armées et les corps para-militaires, les collectivités publiques

et les mouvements de jeunesse, les sociétés et entreprises doivent contribuer par leurs moyens propres, à l'extension d'une pratique sportive de masse". Cette loi adoptée par l'assemblée nationale, le vendredi 4 mai 1984, a produit des effets positifs sur la vie sportive des entreprises. Certaines sections des entreprises ont pris un nouvel élan notamment celles de basket-ball. Les équipes de basket des entreprises se sont renforcées en quantité et en qualité. Le recrutement a concerné aussi bien les techniciens que les pratiquants. C'est le cas de l'U.S.R.) qui a recruté des joueurs de talent à St Louis, Dakar et Thiès. Avec cette restructuration du sport dans l'entreprise, un fait nouveau s'est produit pour la première fois dans l'histoire du basket sénégalais, des joueurs de renommée ont quitté la capitale vers les régions. Ce même phénomène a fait tâche d'huile et s'est répandu jusqu'à Diourbel avec la redynamisation de l'équipe de basket de la S.E.I.B. (Société électrique et industrielle du Baol)

Avec ces corollaires, l'exode est devenu simultanément intra-urbain, à côté du mal chronique des temps modernes que constitue l'exode rural. Le sport a été un facteur de décentralisation dans ce cas-ci. Le club de la capitale du rail a tiré profit de cet exode en parvenant en finale de la coupe nationale la même année. Bien que vaincue en finale, l'expérience n'a pas été malheureuse et ce n'est pas un hasard, si nous retrouvons le club à la tête de ce présent championnat 85-86 car à mi parcours, l'équipe se trouve parmi les quatre meilleures qui, disputent le "play-off" pour l'obtention du titre.

La S.E.I.B. de son côté a fait de gros progrès depuis son recrutement de l'année dernière. Elle a raté de très peu son accession parmi la tête. Bien que jouant en division inférieure, elle compte en son sein des espoirs du basket sénégalais (deux furent présélectionnés en équipe A, lors

de la campagne de Côte d'Ivoire. Au niveau régional, le basket des entreprises prend de plus en plus d'ampleur. Chaque entreprise voulant dominer sa région et avoir une équipe parmi l'élite. Publicité oblige !

Les Salins de Kaoloack emboitent le pas à l'U.S.R. et à la S.E.I.B., l'équipe des salins était présente au tournoi de St Louis. De plus en plus, les équipes des entreprises dominent les équipes traditionnelles dans les championnats régionaux. Aussi, pour privilégier le sport à l'entreprise, certaines mesures étaient préconisées par ^{le} VI^e conseil national du sport. Parmi celles-ci, nous notons :

1^o) Mieux asseoir le sport dans l'entreprise en évitant le raccollage pour permettre l'insertion des jeunes sportifs en leur assurant une formation professionnelle. Une étude de la D.E.P.S. (Direction de l'éducation physique et du sport) doit sortir sur la base de laquelle des négociations vont être entamées dans le cadre de la concertation Etat-patronat -Syndicat.

2^o) Instauration de la journée continue afin de favoriser la pratique sportive est à l'étude. Une note soulignant l'intérêt de la journée continue pour le développement du sport a été adressée aux autorités compétentes.

3^o) réaliser la structuration du sport corporatif pour remplacer progressivement les clubs traditionnels par des clubs d'entreprise.

Ce VI conseil national du sport aura peut être un écho favorable car les travaux d'une de ses commissions ont été déposés à l'assemblée nationale. Les parlementaires se pencheront bientôt sur la question. Si l'assemblée nationale adopte ce projet de loi, nul doute que le sport deviendra plus populaire avec l'augmentation du temps de loisir. Ceci à l'instar des pays anglophones et germaniques où le 1/3 temps pédagogique est consacré uniquement au sport.

La structuration des clubs d'entreprise, comme le note si bien le VI^e conseil national du sport doit être un pas déterminant quant à la disparition progressive des clubs traditionnels. Jadis, ces clubs traditionnels ont joué un rôle non négligeable dans le développement du sport dans le pays. Néanmoins, force est de reconnaître que ces clubs se sont sclérosés et deviennent dépassés ; ils subissent le phénomène de "l'obsolescence", qui est une usure morale du matériel au sens premier du terme. De tout temps, le sport sénégalais fut paralysé par le manque de moyens; ce manque se situe à tous les niveaux et reste alarmant au niveau financier, d'où un certain laxisme dans les clubs traditionnels. Une organisation presque inexistante au sein de ces clubs dirigés par une poignée d'individus aux visées souvent inavouées. Le club d'entreprise peut apporter du sang neuf, en mettant les grands moyens (humains et financiers). Une bonne organisation "the right man on the right place" et une excellente rigueur dans la gestion du club. Ne faisons pas mentir l'adage qui dit : "l'argent est le nerf de la guerre". Malgré les déconvenues du "Caire 86".

L'argent doit être utilisé à bon scient sinon il devient source de beaucoup de déboires. Le sport facteur d'union entre individus, deviendra facteur de désunion d'où une détérioration des relations humaines pré-existantes à cause de l'argent. Un journaliste sénégalais n'at-il pas titré au lendemain de la déroute du Caire : "l'argent et l'indiscipline ont éliminé le Sénégal" ? Faisons de l'argent notre partenaire privilégié et non notre principal adversaire.

4 .3.5 INSTAURATION DE LA DEUXIEME DIVISION :

Pour permettre aux joueurs des régions de compétir plus régulièrement, l'instauration de la deuxième division devient une nécessité. Certes, cette organisation est déficitaire sur le plan financier, mais l'est moins sur

le plan purement sportif. Il est souhaitable que le basket de l'élite puisse financer le basket à la base. Avec l'innovation des play-off dans les championnats féminins et masculin et avec l'engouement d'un plus grand public pour le basket féminin, cette action d'auto-financement de la fédération pourrait aboutir. Nous pensons que le tournoi de la deuxième division n'est pas la meilleure solution pour promouvoir le basket dans les régions. Jadis des régions comme St Louis, Thiès, furent des villes de grand basket. Depuis un certain temps le basket se meurt dans ces villes à cause de l'exode interne mais aussi par manque de contact.

N'est-ce pas la loi d'orientation sur la politique du sport, qui stipule que celui-ci doit être pratiqué dans les hameaux les plus reculés du pays ?

Le souhait est de voir th éorie et pratique s'appliquer en même temps. La F.S.B.B., lors de son assemblée générale de décembre 85 déclarait : "La formule de championnat régional peut être maintenue ainsi à son terme, il sera procédé à un découpage en quatre zones géographiques des ligues les équipes championnes des zones disputeront l'accession en première division ; l'une des formules peut être retenue :

- un championnat en aller et retour
- un tournoi.

Nous croyons que la formule de championnat en aller et retour est la ^{plus} appropriée, favorisant le brassage entre jeunes de régions différentes. Le tournoi est moins onéreux, mais limite le nombre de rencontres. Actuellement, outre le championnat régional, que certaines ligues organisent à peine, les équipes régionales n'ont que la coupe nationale pour rencontrer d'autres clubs. Dans cette épreuve, elles jouent qu'au plus deux rencontres, éliminées dès les

premiers tours par les équipes de la première division.

Les régions recèlent de bons joueurs qui ne peuvent progresser qu'avec l'organisation d'un championnat régulier. Ceci permettra aux basketteurs des régions de jouer toute l'année, et non plus d'une façon épisodique (tournoi).

CONCLUSION

L'analyse de l'exode a permis d'avoir une certaine approche de ce phénomène au plan strictement sportif. Cependant du fait du caractère actuel et ardu du problème, vouloir donner une fin à ce débat nous semble / difficile voire prétentieux. Néanmoins, force nous est de constater à travers nos investigations, que l'exode a un volet social qu'il ne sert à rien d'éluder, de crainte de passer à côté du sujet.

Ce départ vers d'autres cieux, de préférence vers la France s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un mieux être, aspiration de chaque individu, sportif ou non. Le sport présente de nombreuses possibilités pour soulager l'homme de ses problèmes matériels, de la pression de l'avenir ou de l'obligation de prendre des décisions qui l'oppressent constamment. Le départ des joueurs n'est pas sans conséquence sur le développement du sport sénégalais. D'abord, l'exode représente une saignée dans ce sens que part qui veut n'importe où et n'importe quel moment. Depuis un certain temps, le phénomène ^{ne} concerne pas seulement l'élite, mais pousse ses tentacules vers les plus jeunes espoirs de demain.

Nous pensons que l'exode ne devrait concerner qu'une partie de l'élite, car il est indéniable que chaque sport ne progresse qu'à travers celle-ci dont les performances sont observées, analysées, filmées, décomposées, passées au crible de la critique pour reprendre les propos de Monsieur Marcel DUGRAND professeur à l'INSEPS de Dakar. Ensuite, l'exode peut être un motif de satisfaction lors des grandes compétitions internationales, de par l'expérience acquise par nos meilleurs joueurs... disséminés à travers le monde, et plus connus sous le nom de SENEFF.

Depuis l'avènement d'une certaine réglementation française (loi sur la naturalisation et la réintégration), nos espoirs quant à l'utilisation de nos expatriés, sont hypothéqués par cette cynique loi.

Face à une telle situation et pour diminuer les effets néfastes de l'hémorragie constituée par l'exode, plusieurs solutions ont été tentées qui n'ont pas eu les effets escomptés. La solution radicale du phénomène de l'exode, serait de fermer les frontières aux sportifs. Le Sénégal étant un pays de droit, cette solution ne peut être envisagée car allant à l'encontre des libertés individuelles des citoyens. Nonobstant cette liberté, l'exode doit être réglementé pour qu'il soit plus utile que néfaste au sport sénégalais.

parallèlement à cette réglementation de l'exode, il est urgent d'accentuer la formation à la base pour combler un certain vide. Dans ce sens l'école a un rôle primordial à jouer. Ce travail requiert une reconversion de mentalité au niveau des enseignants d'E.P.S. Ils ne doivent plus se contenter de l'instruction, mais doivent assumer deux autres rôles essentiels : il s'agit de l'animation et de l'entraînement au niveau des clubs civils. L'enseignant d'E.P.S. est un éducateur dont le message passe par le sport. A travers ce développement, le basket nous apparait comme un des éléments ^{d'un} "tout social". Ce rôle éducatif du basket n'échappait pas à son inventeur, le professeur Maismith lorsqu'il affirmait :

"le basket-ball, exempt de brutalité, mais plus fraternel, sera un facteur de détente, de distraction, d'enrichissement personnel et ouvrira la porte à la culture, à la réalisation"./-

== BIBLIOGRAPHIE ==

I OUVRAGES :

1. Abruissou (J.G) "l'enfant, le sport et l'activité physique"
Editions du Pélican Paris 79
2. Aldermann (B.R) "Manuel de psychologie du sport"
Edition Vigot Paris 83
3. Ardono (J) "Propos actuel sur l'éducation"
Cautier-Villars Paris 78
4. Furon (O) "Le Basket-ball"
Editions Bornemann Paris 80
5. Huguet (J) "Le basket Expérience d'un médecin de basket-ball"
Editions médicales et Universitaires Paris 77
6. Janbroers (J.M) "le Basket-ball"
Chiron-Sports Paris 76
7. Laffont (R) " Sport et Société"
Bibliothèque Grammont S.A Lausanne et Salvat
Editores, BARCELONE 75
8. Meynaud (J) "Sport et politique"
Edition Payot Paris 66

II - REVUES -

- 1 - Etudiant du monde
2. Equipe
3. Famille et Développement
4. Maxi-Basket
5. Jeux d'Afrique
6. Soleil
7. Sud Magazine
8. Zone II

III - TEXTES OFFICIELS :

- UNESCO : Charte Internationale de l'éducation physique
et du sport

- Loi n° 84-59 portant charte du sport.

IX - DAKAR (Sénégal) 24 décembre 1977 au 1er janvier 1978 :

1 Sénégal, 2 C.I, 3 Egypte, 4 Soudan, 5 Maroc, 6 Nigéria,
7 Mauritanie, 8 Togo, 9 Gambie, 10 Libye

X - RABAT (Maroc) 22 au 30 mars 1980 :

1 Sénégal, 2 C.I, 3 Maroc, 4 Algérie, 5 Congo, 6 Zaïre, 7 Angola,
8 Mauritanie, 9 Somalie, 10 Guinée, 11 Nigéria

XI - MOGADISCIO (Somalie) 15 au 23 décembre 1981 :

1 C.I, 2 Egypte, 3 Somalie, 4 Algérie, 5 Sénégal, 6 Congo, 7 Tunisie
8 Mauritanie, 9 Angola, 10 Mozambique, 11 Zimbawé, 12 Cameroun

XII - ALEXANDRIE (Egypte) 19 au 27 décembre 1983 :

1 Egypte, 2 Angola, 3 Sénégal, 4 C.I, 5 Mozambique, 6 Algérie,
7 R.C.A, 8 SOMALIE, 9 Libéria, 10 Guinée

VIII - ABIDJAN (C.I) 20 décembre 1985 :

1 C.I, 2 Angola, 3 Egypte, 4 Sénégal

JEUX D'AFRIQUE N°88 20 décembre

== LES CLASSEMENTS DES PRECEDENTES ==

EDITIONS CHAMPIONNAT D'AFRIQUE

BASKET-BALL MASCULIN

I - LE CAIRE (Egypte 24 mars 1962)

1 Egypte, 2 Soudan, 3 Maroc, 4 Guinée, 5 Ethiopie

II - CASABLANCA (Maroc) 4 au 8 mars 1964

1 Egypte, 2 Maroc, 3 Palestine (Gaza), 4 Tunisie, 5 Sénégal,
6 Mali

III - TUNIS (Tunisie) 28 mars au 2 avril 1968 :

1 Maróc, 2 Tunisie, 3 Algérie, 4 Sénégal, 5 Libye

IV - CASABLANCA (Maroc) 29 mars au 6 avril 1968 :

1 Sénégal, 2 Maroc, 3 R.C.A, 4 Mali, 5 Soudan, 6 C.I, 7 Algérie,
8 Niger, 9 Zafre

V - ALEXANDRIE (Egypte 9 au 15 mars 1970 :)

1 Egypte, 2 Sénégal, 3 Tunisie, 4 R.C.A, 5 Liby^e, 6 Palestine (Gaza)
7 Somalie

VI - DAKAR (Sénégal) 25 décembre 1971 - 2 janvier 1972

1 Sénégal, 2 Egypte, 3 Mali, 4 R.C.A, 5 Tunisie, 6 SOUDAN, 7 Maroc,
8 Cameroun, 9 Madagascar, 10 C.I, 11 Togo, 12 Nigéria

VII - BANGUI (R.C.A) 5 AU 15 avril 1974 :

1 R.C.A, 2 Sénégal, 3 Tunisie, 4 Cameroun, 5 Togo, 6 Congo, 7 Mali,
8 Tanzanie, 9 Bénin, 10 Somalie

VIII - ALEXANDRIE (Egypte) 20 au 28 décembre 1975 :

1 R.C.A, 2 Sénégal, 3 Tunisie, 4 Cameroun, 5 Togo, 6 Nigéria, 7 Mali,
8 Tanzanie, 9 Bénin, 10 Somalie

== PALMARES DES LIONNES ==

=====

- 1963 : Médaille de bronze aux Jeux de l'Amitié à Dakar
- 1965 : Médaille d'or aux premiers jeux africains à Brazzaville
- 1975 : Médaille d'or aux 2e Jeux africains de Lagos
- 1977 : Médaille d'or aux 6e championnats d'Afrique à Dakar
- 1978 : Médaille d'or aux 3 e Jeux africains à Alger
- 1979 : Médaille d'or aux 7e Championnats d'Afrique à Mogadiscio
- 1981 : Médaille d'or aux 8e Championnats d'Afrique
- 1985 : Médaille d'or aux 10e Championnats d'Afrique à Dakar.

ANNEXE

DEPOUILLEMENT MANUEL

(ENCADREURS°

REPARTITION DES REPONSES OBTENUES

QUESTION	L'EXODE EST -CE	NOMBRE DE Réponses	%
I :			
(Mal nécessaire	19	74
(Une fatalité	3	12
(Un signe de réussite	3	12
((Nécessité oblige	1	2
(
(TOTAL	26	
(

QUESTION 2	quelles attitudes prendre face à un joueur qui désire partir	NOMBRE de Réponses	%
(Aucune	5	19
(Tirer/ ^{un} profit financier auprès de l'organisme d'accueil	2	8
(Le laisser partir et lui donner de bons conseils	9	34
(Le conseiller avant de le laisser partir	7	17
(Etablissement des garanties préalables	2	8
(Réponse sans objet	1	4
((
(
(TOTAL	26	
(

ENQUETE SUR L'EXODE DES SPORTIFS
 JOUEURS EXPATRIES (4)

QUESTION 2: Saviez-vous les conditions de séjour en France ? Types de réponses	NOMBRE DE Candidats	%
Oui. Je les connais	1	6
Oui. Elles sont difficiles	8	47
Non	5	29
Carte de séjour et contrat	1	6
En Général ()	1	6
Non déclaré	1	6
TOTAL	17	

QUESTION 3: Quels conseils donneriez-vous à un joueur qui désire partir ? Types de réponses	No mbre de Candidats	%
Partir avec qualification professionnelle	1	6
Etre sûr de s'épanouir sportivement et socialement	3	18
Se renseigner	4	22
De s' informer sur les conditions et comparer	1	6
Conditions claires	3	18
Avoir beaucoup ^{de} talent	1	6
Ne pas partir à l'aventure	3	18
Aucun conseil	1	6
TOTAL	17	

TABEAU II

EXODE DES SPORTIFS CANDIDATS A L'EXODE (17)

AGE	: Nombre de : Candidats	(NIVEAU D'INSTRUCTION : Nombre) (: candidats)	(SEXE : Nombre) (: Candidats)
18	: 2	(B.A.C. : 9)	(Masculin : 12)
21	: 5	(Licence : 2)	(Féminin : 2)
22	: 2	(D.F.E.M : 2)	(Non déclaré : 3)
23	: 1	(Maîtrise : 1)	(TOTAL : 17)
24	: 1	(Non déclaré : 3)	
26	: 2	(TOTAL : 17)	
28	: 1		
N.D	: 1		
TOTAL	: 17		

QUESTION I	: Quelles sont les raisons qui peuvent vous pousser à l'exode ? Types de réponses	: Nombre de	: %
(Etudes et côté financier	: 6	: 32
(Manquer de structures et promotion ^s sociales	: 5	: 30
(Monayer mes talents	: 1	: 6
(Raisons scolaires, continuer les études	: 2	: 12
(Le Chômage	: 1	: 6
(Baisse du niveau du basket au Séné gal	: 1	: 6
(Raison ^s sociales	: 1	: 6
	TOTAL	: 17	

DEPOUILLEMENT MANUEL

(ENCADREURS)

REPARTITION DES REPONSES OBTENUES

N° 3	Quels aménagements préconisez-vous face à l'exode ?	NOMBRE de Réponses	%
(Satisfaction du point de vue social	10	38
(Le professionnalisme	2	7
(Leur assurer un travail et une formation	1	4
(Leur trouver du travail	1	4
(Créer des structures pour les maintenir	3	12
(Dédommagement de la fédération et du club d'origine	1	4
(Exiger le retour du joueur chaque fois que besoin se fera sentir	1	4
(Arrêter l'exode pour permettre aux régions d'avoir des éléments valables	1	4
(Réglementer la sortie des joueurs club	4	14
(Négociation tripartite fédération/d'origine/du joueur, club d'accueil	2	8
(TOTAL	26	

ENCADREURS

QUESTION 4	Pourquoi fait-on appel aux S.E.H.E.F	Nombre de réponses	%
	Ce sont les meilleurs basketteurs	1	4
	A cause de leur expérience	16	60
	pour leur talent	1	4
	Pour avoir des résultats meilleurs	2	8
	Parce qu'ils sont les plus doués	2	8
	Renforcer les locaux	2	8
	A cause de nombreux départs de joueurs de talent	1	4
	Les joueurs s'expatrient très tôt	1	4
	TOTAL	26	

ENQUETE SUR L'EXODE DES SPORTIFS
 JOUEURS EXPATRIES (1)

QUESTION 3 :	Quels conseils donneriez-vous à un joueur qui désire partir ? Types de réponses	Nombre
((:
(Charger le club d'origine et établir le contact	1
(Satisfaire certaines conditions avant de partir	1
(Partir dans des conditions claires	1
(Prendre le maximum de garanties à tous les niveaux	1
(TOTAL	4

QUESTION 4 :	Etes-vous d'accord sur le rappel des SENEFs lors des rencontres internationales ? Types de réponses	Nombre
((:
(NON : Laisser la place à ceux qui sont ici	1
(OUI : Ils sont sénégalais, leur contribution est indispensable	1
(Rehausser le niveau du basket	1
(Pour des événements ponctuels	1
(TOTAL	4

Question 5 :	Que faire face ? Types de réponses. à l'exode	NOMBRE
((:
(Promotion sociale et semi-professionalisme	1
(Les motiver, et en faire des salariés	1
(Assurer une promotion sociale aux sportifs	1
(Réfléchir, promotion d'une rentable politique sportive	1
(TOTAL	4



ENQUETE SUR L'EXODE DES SPORTIFS
JOUEURS EXPATRIES (17)

QUESTION		NOMBRE DE	
4	Etes-vous d'accord sur le rappel des SENEGAIS lors des rencontres internationales	Réponses	%
	OUI : Pour leur expérience	10	58
	C'est une nécessité	2	12
	Relever le niveau de la compétition	1	6
	Ils sont après tous des sénégalais	1	6
	Pour renforcer l'équipe nationale	1	6
	Apport bénéfique	1	6
	Il faut faire comme tout le monde	1	6
	NON : Il suffit de mettre les locaux dans de bonnes conditions	1	6

QUESTION		Nombre de réponses	%
5	Que faire face à l'exode ?		
	Problème politique, fournir du travail aux Joueurs	10	58
	Améliorer les structures et une bonne gestion des clubs	1	7
	Améliorer les conditions de vie des joueurs	5	25,5
	Bonnes conditions et professionnalisme	1	7
	Laisser les joueurs tenter leur chance ailleurs	1	7
	Réglementer, laisser ceux qui n'ont plus rien à prouver	1	7
	Pour l'exode	1	7
	Sponsoriser pour éviter l'exode	1	7
	Non déclaré	1	7
	TOTAL	17	